'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 12 MARS 1885.

Spectacles, Bals, &c.

GRAND OPERA HOUSE,
Rue du Canal.

D. BIDWELL .... Directeur

Commençant DIMANCHE SOIR, 8 Mars—Matinées JEUDI et SAMEDI, à midi.

KATE CLAXTON —ET— CHARLES A. STEVENSON,

Assistés par la **Compagnie du Union Square Theatre de MM. SHOOK & COLLIER.**

Dans une grande reprise du Drame Romantique, en cinq actes, intitulé

"THE SEA OF ICE."

DIMANCHE, 15 MARS. **A CHILD OF THE STATE.** 7 mars—

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Lundi, 9 Mars—Une Semaine, Matinées Mercredi et Samedi.

La grande sensation dramatique

CALLED BACK

Jouée par le célèbre Théâtre de Madison Square.

R. B. MANTELL. W. J. FERGUSON, Mlle MILLWARD. C. P. FLOCKTON. Et autres.

Un chargement de décors.

Plus de 1,000,000 de copies de CALLED BACK ont été vendues dans ce pays.

Dimanche, 15 mars—BUNCH OF KEYS. 7 mars—

THEATRE ST. CHARLES, DE BIDWELL, Rue St. Charles.

Commençant Dimanche Soir, 8 mars, Matinées Mardi et Samedi à midi.

LE CELEBRE LORELLAS

Et sa superbe Compagnie.

"MISHAPS,"

Pantomime amusante

SKIP FROM PARIS TO COMO

La Comédie Musicale la plus Comique et la plus Grotesque du jour, entremêlée de Chansons, Trios, Chœurs et de Danses. "A Companion Picture to the HANLON'S LE VOYAGE EN SUISSE." 7 mars—

GRUNEWALD OPERA HOUSE
Rue Baronne, près Canal.

Semaine commençant DIMANCHE, 8 MARS 1885, Mercredi et Samedi, Matinée à Midi. GRAND SPECTACLE DOUBLE

LE "SKETCH CLUB" DE DICKSON

Paraîtra dans la pièce dramatique en un acte intitulée

EDITHA'S BURGLAR,

Ainsi que dans la pièce mélo-dramatique et comique en deux actes, avec explosion intitulée :

COMBUSTION.

PRIX COMME DE COUTUME!

Les sièges réservés sont maintenant en vente au bureau de location de l'Opéra House, au magasin de musique de Grunewald, 127 rue du Canal, et au débit de journaux de l'Hotel St. Charles. 7 mars—

Nouveautés d'automne et d'Hiver —CHEZ—

GODCHAUX

MAGASIN DE LINGE CONFECTIONNÉ —ET— d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

SAMEDI 25 OCTOBRE 1884.

Nous ferons l'ouverture de Nos nouveautés EN Habillements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants A DES PRIX TRES MODIQUES.

Des échantillons, ainsi que des blancs pour mesures seront envoyés frais aucun à tous ceux qui les demanderont. 17 oct—84

LOUIS BEZAUDUN,
Restaurant de la Louisiane,
(Cuisine française—Chef cuisinier, Louis Bezaudun).
107 RUE DOUANE,
Près Royale........Nlle-Orléans.

Salons privés. Chambres confortables et élégamment meublées pour voyageurs. C'est le même restaurant qui était auparavant au No 113. Il est, aujourd'hui, immensément agrandi, dans une des plus belles salles de la ville, où les habitués et le public trouveront non seulement une table supérieure et les meilleurs vins, mais encore des appartements, des chambres et des salons au-dessus de tout éloge. Téléphone dans le bureau. 11 déc—6m

CHAPEAUX
FLEURS, PLUMES, POMPONS
Pour Bals et Soirées
DERNIERS GENRES,
—CHEZ—
Mme C. SAMSON,
150.....RUE DU CANAL.....150
19 nov—6m

Une Dernière Chance.

Si vous n'avez pas encore souscrit au

New Orleans City Directory de 1885

Envoyez le montant de votre souscription immédiatement par carte postale. L'édition sera basée rigoureusement sur le chiffre des souscripteurs. Les personnes qui n'ont pas souscrit n'ont strictement que la chance d'obtenir un exemplaire qui n'aura pas été payé par un souscripteur en défaut, s'il s'en trouve un qui se place dans ce cas.

PRIX.........$6
PRIX DE SOUSCRIPTION.........$5

Economisez donc $1 en vous assurant tout de suite un exemplaire.

ETRANGERS DEMANDEZ
SOARD'S CITY MAP
DE LA NLLE-ORLEANS.
PRIX, 50 CTS (CARTE DE POCHE)
Soard's Guide Book and Street Guide,
PRIX, 50 CENTS.
A vendre par tous les marchands de journaux, les libraires, etc., et par
L. SOARD'S, Editeur,
3 Commercial Place, coin Camp.
1er janv—

Médaille d'Or, Paris 1878 — Diplôme d'honneur, Amsterdam 1883

BASILE BARES.
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit. Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses. 1 janv—

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.

Changement complet de programme. LUNDI, 9 MARS.
S. J. Wheeler et May Olive —AINSI QUE LES— Bulldogs savants, FRED et TURK. Dans le drame à sensation **ACE OF SPADES,** Précédé **D'une troupe de spécialités artistiques.** Matinées le mercredi, le samedi et le dimanche. Prix d'entrée........10 cents. 10 mars—

Excursion! Excursion!! LAC PONTCHARTRAIN,
Mandeville, Madisonville et Old Landing.
Steamer "NEW CAMELIA"

Fera des excursions aux endroits ci-dessus nommés, tous les Dimanches, commençant Dimanche 15 mars 1885, laissant Milneburg à l'arrivée du convoi de 8 heures du chemin de fer Pontchartrain du pied de la rue des Champs-Elysées; Retour le même soir. Permettant ainsi aux voyageurs de voir le lac Pontchartrain, et la pittoresque rivière Tchefuncta. Prix aller et retour $1. Pour les heures de départ pendant la semaine voir l'annonce. 12 mars—3 f.

Grand Rendez-Vous des Familles.

Musée et Théâtre Colossal de Robinson à 10 cents.
Canal, près St-Charles.

DANS LE MUSEE : Le Dr Alex. Davis (ventriloque). Lizzie Sturgeon, la merveille des marcheuses, Borgia, de la Central American Marimba Company jouant d'instruments de leur pays. L'unique Nain Guatémaléen. La Femme barbue. THESPIA ; Mme Steen, devineresse ; la Reine Circassienne ; Punch and Judy ; Horloge apostolique ; le Prof. Angel ; Oiseaux savants ; Chameau merveilleux. Autres phénomènes dont l'énumération serait trop longue.

AU THEATRE : Miss Helen Kemper, soliste ; Joe Hughes, Miss Eva Kempe, Tom Glenn ; Louis St. Clare, chanteur à double voix ; le prof. Alex. Davis, sorcier ; les Yales et autres.

10 cts—Ouvre de 10 h. du matin à 10 h. du soir—**10 cts.** Prix d'entrée pour tous, **10 cts.** 27fév

Vis-à-vis l'entrée de l'Exposition rue Magazine.

BATAILLE DE SEDAN. — Ce grand Panorama, représentant la plus terrible des batailles modernes et où l'on voit les armées françaises et allemandes engagées, est ouvert au public de 9 h du matin à 11 h du soir. — BATAILLE DE SEDAN.

Entrée : Adultes........50c. Enfants........25c.
Lumières électriques la nuit.
B. NEU........DIRECTEUR
21 janv—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES

On demande—Un bon cuisinier ou une bonne cuisinière (une femme préférée). S'adresser aux Nos 8 et 10 rue Royale. 12mars—3f

On demande—Une bonne d'enfant. S'adresser coin Douane et Dauphine. 11mars—3f

Une bonne cuisinière, bien recommandée, trouverait de l'emploi au No 208 rue Royale. 10 mars—6f

A VENDRE

A vendre—Une grocerie bien achalandée dans le 2nd District, ayant une bonne clientèle. Pour plus amples renseignements, s'adresser chez M. E. Salaün, No 418 1/2 rue Dumaine. 12mars—6f

A vendre—Une grocerie dans le carré du 2d district de la ville. Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux, coin Hôpital et Bourbon. 10mars—3f

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située, No 160 rue Bourbon, coin Ste-Anne, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis R. Perret, 34 Passage de la Bourse. 18 jan—

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 20 avril

A LOUER

A louer—Meublée ou non, la maison rue Esplanade No 122. S'adresser sur les lieux. 10 mars—1m

ELKIN & CIE,
100...RUE DU CANAL...100

TAPIS
Nouveaux genres.

Moquettes, Velours et "Body Brussels" avec garnitures assorties. Tapisserie Bruxelles de 70 cts la yarde, à plus.

RIDEAUX.

Turcomans, Portières, Madras et Dentelles. Nattes de bureaux et Nattes de Chine. Toiles cirées Linoleums. Corticine anglaise. Draps de planchers.
31avril

Genres Nouveaux.
MOQUETTES, VELOURS, BRUXELLES
Avec ou sans bordure.
TAPISSERIE DE BRUXELLES,
70 cents la yarde.
Rideaux de Dentelle, Stores Rideaux Madras et Dentelle, Toiles Cirées, Linoleum, Corticine.

A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
21 sept—

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul propriétaire-fabricant.

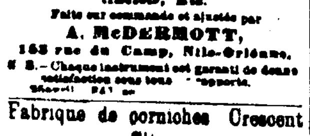

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

Fabrique de corniches Crescent City.
(Crescent City Cornice Works.)
BACKUS & BRISBIN,
Corniches et dessus de fenêtre en fer galvanisé. Chassis pour toiture, brevet de Hayes, sky-light. 247 à 251 rue Magazine.
19 sept—1an NLLE-ORLEANS

Dr. J. B. Perez
Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des **ORGANES GENITO-URINAIRES** et des maux provenant soit des **NERFS,** soit d'une **DEBILITE PHYSIQUE,** causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une **NATURE PRIVÉE,** traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart. mars—24—1a

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement confiées à des professeurs expérimentés. Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra. Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'institut. 17 sept—

LEON OUEYROUZE.
GROCERY EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
37 RUE DECATUR,
—1a Nlle-Orléans

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE —POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D.

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 14 AVRIL 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans. Pour plus de renseignements, écrire clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans. Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express. (Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.) Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Mrs Honora O'Connell vs Joseph O'Connell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,898—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 31 mars 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet Walk, St Louis, Miro et Tonti et désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par A. Persac, architecte, en date du 18 décembre 1866, conformément au dit plan ; ledit lot mesure vingt pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de quatre-vingt pieds quatre pouces et une ligne sur le côté qui la divise du lot numéro huit et quatre-vingt trois pieds un pouce sur la ligne qui le divise du numéro sept. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

2° Aussi un autre lot de terre situé dans le même District et même îlet et touchant audit lot ci-dessus décrit et désigné par le numéro huit et mesure vingt-sept pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds cinq pouces. Ensemble avec tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 fév—27, mars 6,13,20,27,31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur, Rue Magasine, entre Thalie et Erato, avec bâtisses et améliorations.

Mechanics' and Traders' Insurance Company vs. Ben. Gerson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,214—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Thalie et Erato, et mesurant quarante-sept pieds dix pouces de face à la rue Magasine et quarante-et-un pieds onze pouces dans le fond, ayant une profondeur de cent quarante-huit pieds cinq pouces et deux lignes du côté de la rue Erato, une première profondeur de quatre-vingt-quatre pieds huit pouces et sur une seconde profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes du côté de la rue Thalie, étant les lots Nos quatre et cinq, conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 10 avril 1849, déposé en l'étude de John E. Holland, anciennement notaire en cette ville, et aussi une fraction de portion de terre d'un morceau en triangle dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, étant une partie d'un lot de terre situé dans le même îlet et faisant face à la rue Erato, la dite fraction de portion ou morceau de terre mesure vingt pieds six pouces et cinq lignes sur une ligne courant parallèle avec la rue Erato, plus ou moins, et arrivant jusqu'à la ligne de la première propriété décrite courant parallèle avec la rue Erato, neuf pieds onze pouces et huit lignes sur une des lignes courant parallèle avec la rue du Camp et dix-neuf pieds huit pouces et huit lignes sur l'autre ligne.

Acquis par le défendeur de Edward Tomatis, par acte pardevant Joseph Cohn, notaire, le 22 mai 1872, titre enregistré livre C. O. 100, folio 423.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11,18,25—5,11 14mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, avec bâtisses et améliorations, rue Magnolia, entre Calliope et Euphrosine.

Jeremiah Lyons vs. John Duncan Farrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,263—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine, entre Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, 14 mars 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec les droits, privilèges, voies et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Clara et Calliope, et désigné par le numéro un sur un plan dressé par Pilié et Murray, en date du 15 janvier 1869, et déposé au bureau de J. J. Spear, encanteur, dont un dessin est annexé à un acte de vente des héritiers de A. Soulé à John C. C. Gray, passé pardevant E. Bouny, notaire de cette ville, le 16 mai 1878. Le dit lot mesure vingt huit pieds de face à la rue Magnolia sur cent pieds sept pouces et deux lignes sur la rue Euphrosine, entre lignes égales et parallèles.

La propriété a été acquise par le défendeur qui l'a achetée de John Cordes par acte passé pardevant George W. Christy, notaire, le 18 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11fév—11,18,25—5,11 14mars

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Levy Bros contre Leurs Créanciers. — No 13,095.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Levy Bros, composée de Adolphe Levy et Isaac Levy, soit convoquée et ait lieu pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, Vendredi 17 avril 1885, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis, et que, dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne ainsi que les propriétés des pétitionnaires soient suspendues, et que J. H. Ferguson, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 10 mars 1885. (Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député Greffier. 12 mars—3f

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Henry Denègre & Henry Chalaron vs. Leurs créanciers. — No 13,600. Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens des pétitionnaires Henry Denègre individuellement et comme membre de la raison commerciale de Denègre & Villeré, et comme planteur associé de Denègre & Chalaron, et aussi de Henry Chalaron, individuellement et comme planteur associé de Denègre & Chalaron et de la dite association de Denègre & Chalaron soit et est par le présent acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alphonse Philips, Esq. notaire en cette ville, le SAMEDI, 11ème jour d'Avril 1885, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et élire un syndic ; et, qu'en attendant, toutes les poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et qu'Omer Villeré avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 7 Mars 1885. (Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député Greffier. 12 mars—3f

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Nicolas Valery vs. Ses créanciers. — No 13,623. Division C.

ORDRE DE COUR—Que cette pétition supplémentaire soit enliassée et que la cession des biens du pétitionnaire Nicolas Valery soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles T. Soniat, Esq. notaire en cette ville, le LUNDI, 23ème jour de mars 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Nicolas Valery sont suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 mars 1885. (Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 11 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

W. E. Seebold vs Ses créanciers. — No. 13,379. Division "A"

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire, W. E. Seebold, soit et est par le présent acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, jeudi, 12 mars 1885, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et pour élire un syndic ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Fred D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1885. (Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme. Jas D. Rankin, Député greffier. 7 février—3f

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Nathan Meyer vs ses créanciers. — No 13,399

ORDRE DE COUR—La cession des biens du demandeur, Nathan Meyer, soit acceptée par la cour au profit de ses créanciers. Il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Hero notaire de cette ville, SAMEDI, 14 mars 1885, à onze heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit demandeur et élire un syndic ; que, en attendant toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit demandeur soient suspendues ; que Bernard McCloskey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 9 février 1885. (signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-greffier. 10 fév—3 fan 30 1

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Paul Rousset & Bro. vs. Leurs Créanciers. — No 13,497. Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de la raison commerciale de Paul Rousset & Bro composée de Paul Rousset et George Rousset soit convoquée et ait lieu pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, SAMEDI, le 28e jour de mars 1885, à 11 heures A. M. à l'effet de prendre en considération l'application des pétitionnaires pour un sursis, et qu'en attendant, toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits Paul Rousset & Bro. soient suspendus, et que Omer Villeré, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 20 février 1885. (Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 25 fév—3f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le Shérif Civil de 229,798 livres, plus ou moins, de rognures de fer.

Warren Stow vs. Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 12,776.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 23 Mars 1885, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° 40 balles de rognures de fer pesant 65,603 livres moins la tare, 400 livres—65,203 livres net, aux Presses de Coton Pelican et Amelias, rue Tchoupitoulas, entre les rues Ste. Marie et St André, et rue Tchoupitoulas, entre Félicité Road et St. Mary.

2° 14 balles de rognures de fer pesant 21,160 livres, moins la tare 140 livres 21,020 livres net, aux Presses de Coton Virginia et Mississippi, rue Tchoupitoulas, entre Richard et Market et rue Tchoupitoulas, entre Richard, Market et Religieuse.

3° 10 balles de rognures de fer, 16,686 livres, sur la banquette de la Presse à Coton Penn, rue Tchoupitoulas, coin Terpsichore.

4° 16 balles de rognures de fer pesant 27,050 livres, moins la tare, 160 livres—26,890 livres net, sur la banquette de la Presse à Coton Fire Proof, rue South Front, coin Robin.

La dite vente sera commencée par les objets premièrement décrits, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux où se trouvent les dits objets et doit être continuée sur les lieux deuxièmement décrits où les objets se trouvent et aussi doit être continuée sur les lieux troisièmement décrits où les objets se trouvent et finiront sur les lieux quatrièmement décrits, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur déduira du prix de son adjudication et paiera comptant le montant des frais d'impressions, honoraires du shérif, du greffier, etc., se montant à environ deux cents ($200) piastres.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. 12 mars—17 21 22

Wm. M. McLellan versus Warren Ewen Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,429—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez Alley et la rue Gravier, dans le Premier district de cette ville, SAMEDI 11 avril 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Front, Erato et Thalie. Les dits lots sont désignés et décrits comme suit, à savoir : Cinq lots sont désignés par les numéros trois, six, vingt-cinq, vingt-six et trente-deux, sur un plan dressé par T. Schrer, ingénieur civil, en date du 1er mars 1837 et déposé en l'étude de Wm. G. Lewis, anciennement notaire. Le lot numéro trois mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Front sur une profondeur de cent six pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot a été acquis par le plaignant dans cette affaire de Webster Long et William Lahman par acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire, le 15ème jour d'août 1870, enregistré au bureau de transfert, livre 98, folio 108. Le lot numéro six mesure vingt six pieds six pouces de face à la rue Front sur une profondeur de cent cinquante trois pieds six pouces, ledit lot a été acquis par le plaignant dans cette affaire de la succession de James Hewitt par acte passé par devant T. O. Stark, anciennement notaire, le 23 juin 1869, enregistré au bureau de transfert, livre 90, folio 263. Le lot vingt-cinq mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante trois pieds six pouces. Le lot vingt six mesure vingt quatre pieds de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinq pieds plus ou moins. Le lot vingt deux mesure vingt quatre pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Six lots sont désignés par les numéros quatre, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, vingt-trois et vingt-quatre, sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 26 avril 1856 et déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire, comme plan No 134. Le lot numéro quatre mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Front sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinq pieds.

Le lot numéro vingt-sept mesure vingt quatre pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles plus ou moins. Les lots vingt huit et vingt neuf se touchent et mesurent chacun vingt quatre pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles plus ou moins. Les dits lots quatre, sept, vingt huit, vingt-neuf, vingt-cinq, vingt six et trente-deux ont été acquis conjointement par le plaignant dans cette affaire et John H. Nicholson, composant la raison sociale Nicholson & Co. Les dits lots quatre, vingt-sept, vingt huit et vingt neuf, de la succession de James Erwin, par acte passé pardevant James Graham, anciennement notaire, le 21 janvier 1859, et les dits lots vingt-cinq, vingt-six et trente-deux de James Robb par acte passé pardevant W. H. Peters anciennement notaire le 4 août 1859, et le dit plaignant dans l'affaire a acquis la part et l'intérêt de son dit associé par achat de lui par acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire, le 24 décembre 1869, enregistré au bureau de transferts, livre 96, folio 448 et 440.

Les lots vingt trois et vingt quatre se touchent et mesurent chacun vingt-quatre pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales parallèles. Les dits lots ont été acquis par le plaignant dans cette affaire de la succession de John Armstrong par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 27 mai 1875, enregistré au bureau de transfer, livre 105 folio 797.

Un autre lot désigné par le numéro cinq sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, en date du 5 février 1866 et déposé en l'étude de Edouard Barnett, anciennement notaire, et mesure vingt quatre pieds de face à la rue Front sur une profondeur de cent six pieds, entre lignes parallèles, lequel lot a été acquis par le plaignant dans cette affaire de A. F. Volckmann par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 18 février 1870, enregistré au bureau du transfert livre 96 folio 495.

Un autre lot désigné par le numéro trente et un, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer de ville, en date du 14 octobre 1859 et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 mars 1870, et mesure vingt quatre pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Lequel dit lot a été acquis par le dit plaignant dans cette affaire de Mme Sarah F. Mickum par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 mars 1870 enregistré au bureau de transfert livre 96 folio 524.

2° Tous les droits, titres et intérêts quels qu'ils soient de Wm. H. McLellan, plaignant en cette affaire et vendus au défendeur par le dit plaignant, d'après un acte pardevant John Bendernagel, notaire, le 30 janvier 1884, à un certain terrain situé dans le même îlet désigné par le numéro Trente, lequel lot mesure vingt quatre pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur et façade entre lignes parallèles à la rue Erato, de cent cinq pieds ensemble avec les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent d'une façon quelconque, l'intention du plaignant étant de donner une quittance complète au dit lot lequel dit lot a été acquis par le dit plaignant par achat du dit John H. Nicholson d'après le susdit acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 24 décembre 1869, le même ayant été en la possession des dits Nicholson & Co. et du dit plaignant environ vingt cinq ans. Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par le défendeur par achat du plaignant dans cette affaire, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 30 janvier 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour un montant au comptant suffisant pour payer les billets maintenant dus au plaignant à savoir un billet pour la somme de Trois Mille six Cents Piastres ($3600), avec 7 0/0 d'intérêt par an du 26 janvier 1885, et le billet coupon représentant l'intérêt pour la somme de Cinq Cent Quatre Piastres ($504), avec sept pour cent d'intérêt à partir du jour de l'échéance du billet à savoir du 26 janvier 1885 au jour de la vente avec 5 0/0 sur le montant total pour honoraires d'avocat et $6 50 frais de copies d'actes, 50 cts pour certificat et frais de procès et les taxes d'Etat et de ville exigibles sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devra assumer le paiement des trois billets suivants, de $3,600 chacun en date du 26 janvier 1884 et payable à deux, trois et quatre ans de leur date et portant 7 0/0 d'intérêt par an de leurs maturités respectives de même assumera le paiement des billets coupons représentant l'intérêt à raison de 7 o/o à savoir :

2 Billets Coupons de $378 chacun datés du 26 janvier 1884 et dus respectivement à 18 et 24 mois de leur date.

2 Billets Coupons de $252 chacun datés du 26 janvier 1884, dûs respectivement à 30 et 36 mois de leur date.

2 Billets Coupons de $126 chacun, datés du 26 janvier 1884, dûs respectivement à 42 et 48 mois de leur date.

Les dits billets coupons portant intérêt à raison de 7 0/0 par an de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devant également assumer toutes les obligations de l'acte ici enregistré.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux. Et dans le cas où la propriété vendue ne rapporterait pas un montant suffisant pour couvrir le montant dû au comptant, de même que le montant des billets ci-dessus décrits à assumer l'acquéreur devra alors payer au comptant les honoraires d'avocat, $6 50 frais de copies d'actes, 50 cents pour certificat et frais de procès de même que les taxes de ville et d'Etat exigibles sur ladite propriété, et le reste du prix d'adjudication devra alors être divisé au pro rata entre le billet et coupon de billet maintenant dus et les différents billets et coupons de billets décrits en second lieu de manière à donner au pro rata accru au billet et coupon de billet, maintenant dus, seront payés au comptant, et les montants au pro rata accrus aux différents billets et coupons de billets décrits en second lieu, devront être payés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. 10mars—10 17 24 31 av7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un terrain de valeur, rue Melpomène, entre St Charles et Prytania, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Succession du Vicomte de Cerney et autres vs. James Henry Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,424—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Prytania, Terpsichore et St Charles, désigné comme lot numéro dix-huit sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 25 octobre 1871, annexé pour références à un acte passé pardevant Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, le 31 octobre 1871 ; conformément au dit plan le dit lot mesure, au pied américain, trente-sept pieds quatre lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de cent trois pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété ou lot de terre que le défendeur dans cette affaire a acquis de Richard M. O'Brien, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 22 octobre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans. 10mars—10 17 24 31 av7 11

Succession de Mme Louisa Dorries.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 13,683—Division A.—Attendu que Mme Sophie Schleider a pétitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Louisa Dorries, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier. 6 mars—6,10,15

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente positive d'une maison double, rue des Marais No 167, près du Marché Tremé.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 14 mars 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles—

Un lot de terre situé dans le Second District, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Villeré, Ste Anne et Dumaine—lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue des Marais, sur 90 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur.

Ensemble une résidence à étage en bois couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis et ayant de chaque côté au rez de chaussée salon et salle à manger, avec portes à coulisses et galerie fermée derrière, et deux chambres à coucher à l'étage supérieur, avec balcon sur la rue, cuisine haute de quatre chambres, couverte en ardoises, cour briquetée, deux citernes, hydrant à chaque locataire, hangar, etc.

Le tout loué $34 par mois.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acheteur sur le prix d'adjudication. 6 mars—

Cottage rue Orléans.

Vente pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 mars 1885, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles—

Un lot de terre, situé dans le Second District, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, Johnson, Galvez et Ste Anne, mesurant 29 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces 3 lignes.

Ensemble une maison basse en bois avec galerie sur le côté et quatre chambres de file, cuve, lieux d'aisance, etc., etc.

Voir le plan à la Bourse.

Condition—Comptant.

Acte de vente pardevant John R. Légier, notaire.

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudications les taxes de l'année 1885. 7 mars—

Maison double rue Bourgogne, No 316 et 318.

Succession de Marie Joseph Marieux. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,212.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 mars 1885, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1885, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourgogne, Dauphine, Dumaine et St Philippe, lequel lot mesure 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison double, en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets, galerie sur le derrière, deux chambres finies dans la mansarde et trois cabinets, une cuisine en briques de quatre chambres avec galerie sur le devant, cour briquetée, water works, lieux d'aisances, etc. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt par an de date, et toutes les clauses pénales d'usage et frais d'avocat en cas de procès, et le transfert de la police d'assurance au porteur des billets.

L'acheteur paiera, en sus du prix d'adjudication, les taxes payables en 1885.

Un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication devra être payé au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. H. Ferrolle, notaire aux frais de l'acquéreur. 8 fév—8 13 14

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une grocerie et comptes à recevoir.

Dans l'affaire de Mme B. P. Schlorf et Henry L. A. Schlorf contre leurs créanciers. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.—No 12,614.

PAR B. ONORATO—Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI 14 mars 1885 à 10 heures et demie du matin sur les lieux à l'encoignure des rues Prytanée et Thalie en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la dite Cour, en date du 11 mars 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu d'une grocerie ainsi qu'un lot de comptes à recevoir.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Termes et conditions—Comptant sur les lieux. 12 mars—3f

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SYNDIC.

Bois de Charpente 12x12. 25 logs plus ou moins.

J. A. Terry & Sons vs. Leurs Créanciers. No 13,573 du Dossier de la Cour. A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur. Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 14 mars 1885 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine près Gravier en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, en date du 6 mars 1885, dans l'affaire de J. A. Terry & Sons vs Leurs Créanciers No 13,573 du Dossier de la Cour, à l'encan il sera vendu—

25 logs 12x12 plus ou moins comme ils se trouvent dans le Nouveau Bassin à l'intersection des rues Delord et Claiborne.

Conditions—Comptant avant livraison. 12mars—3f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante résidence cottage,

A l'encoignure des rues Esplanade et Dupré.

Terrain 80x250 pieds à peu près.

Succession de Bertha E. Barringer décédée. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 13,394—A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 11 avril 1885 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 mars 1885 pour le compte de la succession de Bertha E. Barringer décédée. Dossier No. 13,391, à l'encan il sera vendu—

Un certain îlet de terre triangulaire ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville étant l'îlet borné par les rues Esplanade, Dupré et Washington mesurant 80 pieds 1 pouce de face à la rue Dupré, 239 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Esplanade et 252 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Washington le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois bien bâti sur des fondations en briques couvert en ardoises et avec une bâtisse à un étage couverte en ardoises et avec un corridor de côté avec galerie, 5 chambres, chambre à bain, chambre à laver, poulailler, etc., grande cour et jardin, cour pour volailles, arbres fruitiers, etc. occupée par George Baltrey, avec bail jusqu'au 30 septembre 1885 à raison de $25 par mois, et valant $40. Le tout [illegible].

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de garantie comprenant hypothèque spéciale, assurance et honoraires d'avocat 10 pour cent au comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1885 en addition de son adjudication.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur. 11mars—11 15 22 29 avril 5 11.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare pour les capitalistes.

L'encoignure dominant des rues Canal et Carondelet, faisant face aux "Bâtisses Touro" et au Pickwick Club, occupé par "Kuntz," le confiseur, Et autres, Et donnant un revenu certain de $9,000 par an.

Vente à l'encan à crédit. Pour effectuer un partage

"Dans l'affaire en partage de propriétés foncières, appartenant aux successions de Madeleine A. Byrne et de John Bligh Byrne, consolidés Nos. 11,142 et 11,783 consolidés.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 26 février 1885, et signé le 6 mars 1885, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites à savoir :

La bâtisse en briques à trois étages à l'encoignure Sud-Est des rues Canal et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, St-Charles et Commune. Le dit est connu comme le No 5 sur un plan par C. F. Zimpel, voyer, en date du 20 mars 1833, et mesure conformément au dit plan, au pied américain, 29 pieds 8 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de 160 pieds 4 pouces et de face à la rue Carondelet. Le dit lot est sujet à l'usage d'une allée à peu près de 15 pieds de largeur ouvrant sur la rue Carondelet et est seulement en commun à ce lot et ceux qui touchent aux lots Nos 1, 2, 3 et 4, conformément au dit plan de Zimpel.

Le coin proprement dit, de même que le 2ème et le 3ème étages sont occupés par N. Kuntz, confiseur, les magasins Nos 2 1/2 et 4 sont occupés par MM. Capitou, Justrabo et Boyer et Hodgson ; l'étage supérieur par MM. Ellis Bros., A. J. Lewis et Dr. Murphy. La moyenne du loyer des dits magasins excédant $8700 par an. La dite propriété sera vendue au jour des loyers et baux actuels dont on peut connaître les détails en s'adressant aux encanteurs, lesquels seront pleinement donnés le jour et au lieu de la vente.

Conditions de la vente—Un tiers du prix d'achat devra être payé au comptant ; un tiers à douze mois, et un tiers à deux ans du jour de la vente, en billets de l'acquéreur, subdivisés en coupons à la convenance des parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec les clauses de cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, assurance en plein, et transfert de la police et toutes les autres clauses usuelles de garantie, l'acquéreur assumera en sus du montant de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire, chambre No 32 Kenner Block. 8 mars—8,14,21,28—avril 4,5,10,11.

George W. Stockton vs C. H. Chase.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 8075—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, Louisiana Avenue près Magazine, dans le Sixième District de cette ville, MARDI le 24 mars 1885, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :—Un mulet noir, un dray et un jeu de harnais simple, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux. FRANK CARAMBAT, Constable. 12 mars—12, 17, 24.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE PÉREMPTOIRE A L'ENCAN, DE Propriétés Améliorées de Valeur et de Terrains Nus,

Dans le Premier, Second, Troisième, Sixième et Septième Districts, et dans la Paroisse Jefferson,

Avec faibles Paiements au Comptant et à longs termes.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 14 Mars 1885 à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, la liste suivante de propriétés de valeur, à savoir :

PREMIER DISTRICT.

Coin des rues Clara et Euphrosine.

1° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Clara, Martin maintenant Willow, Calliope et Euphrosine, formant le coin des rues Clara et Euphrosine, et mesurant au pied américain 145 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Clara sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur et de façade à la rue Euphrosine. Le dit morceau de terre se compose de 5 lots désignés par les Nos 7, 8, 9, 10 et 11.

Les améliorations comprennent un grand entrepôt en briques à un étage, recouvert en ardoises et occupé par le "Moss Company."

Nos. 87 et 89 rue Bassin, Sud.

2° DEUX CERTAINS MORCEAUX DE terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bassin, Remparts, Gravier et Perdido et mesurant chacun au pied américain 19 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse avec façade en briques à deux étages avec mansardes et à double corps de logis, ayant une grande verandah donnant sur la rue, avec deux chambres au premier étage, à chaque corps de logis, deux chambres au second étage à chaque corps de logis et deux chambres de chaque côté dans la mansarde, office de chaque côté, cuisine à un étage avec six chambres et cabinet, à chaque corps de logis, le tout recouvert en ardoises, gaz à chaque corps de logis, gaz au premier étage dans le corps principal, corridor à chaque corps de logis. Cette propriété est désignée par les Nos 87 & 89 rue Bassin.

SECOND DISTRICT.

249 rue Royale, entre Ursulines et St-Philippe.

3° UN CERTAIN TERRAIN, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Ursulines, Bourbon et St Philippe et mesurant au pied américain 32 pieds et 1 ligne de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, couverte en ardoises, avec verandah en fer sur la rue et contenant au rez de chaussée écurie et remise et 3 chambres et entrepôt au deuxième étage, aussi une cuisine en briques à un étage, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, hydrant, lieux d'aisances. Occupée par Pierre Dufort entrepreneur, et désignée par le No. 249 de la rue Royale.

No 190 rue Dauphine, entre Dumaine et Ste-Anne.

4° UN CERTAIN TERRAIN ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Ste-Anne, Dumaine et Bourbon et mesurant au pied américain 22 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur sur la ligne latérale le plus près de la rue St Anne de 37 pieds à laquelle profondeur ledit lot s'élargit de 6 pouces et 4 lignes et a encore une autre profondeur de 41 pieds 10 pouces et 2 lignes et une profondeur sur l'autre ligne latérale de 75 pieds 10 pouces et 2 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 23 pieds 11 pouces et 6 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde, recouverte en ardoises, ayant salon, salle à manger et 3 chambres à coucher, corridor, balcon sur la rue, aussi une cuisine en briques à deux étages recouverte en ardoises ayant 4 chambres, cour briquetée, cuve, gaz dans le corps principal, water works et désignée par le No 190 de la rue Dauphine.

Coin St. Philippe et Bourgogne.

5° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations situé dans le Second District dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, St Philippe et Dumaine formant le coin des rues St Philippe et Bourgogne et mesurant au pied américain 22 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 65 pieds et 1 ligne.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques et en bois à un étage recouverte en ardoises, louée pour débit de fruits et d'huîtres. Aussi une bâtisse en briques et en bois à un étage recouverte en ardoises ayant 3 chambres et une autre bâtisse en briques à deux étages ayant 4 chambres, lieux d'aisance, cuve etc.

L'encoignure des rues Bassin et Toulouse.

6° TROIS CERTAINS LOTS DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Toulouse, Bassin, St Louis et Rampart, désignés par les Nos 1, 2 & 3 et mesurant chacun au pied américain 23 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur et de face à la rue Toulouse de 98 pieds 5 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises, renfermant magasin et résidence convenables et ayant au rez de chaussée 4 magasins et les étages supérieurs 30 chambres, avec de larges galeries sur chaque côté, lieux d'aisances, cuves, cour briquetée, etc. etc.

Nos. 174 et 176 rue St-Pierre.

7° DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Promenade Carondelet, St Claude et Tremé, désignés par les Nos 10 et 11 et mesurant au pied américain 58 pieds 5 pouces de face à la rue St Pierre, 59 pieds 10 pouces sur la Promenade Carondelet sur une profondeur d'une rue à l'autre variant de 68 pieds 9 pouces et 2 lignes à 73 pieds 4 pouces.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à deux étages couvertes en ardoises avec magasins et résidence réunis, et ayant au rez de chaussée deux magasins et entrepôts et deux étages supérieurs, chambres dans chaque résidence, balcons sur la rue et galeries sur le côté, et sont connues comme les Nos 174 et 176 rue St Pierre.

Coin Carondelet Walk et St-Pierre.

8° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Carondelet Walk, Marais et Villeré désigné par le numéro 8 et mesurant au pied américain 32 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet Walk, 32 pieds de face à la rue St Pierre sur une profondeur d'une rue à l'autre de 102 pieds 11 pouces 7 lignes et 105 pieds 5 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec une cuisine en bois à deux étages, bâtisse afférante et ayant 4 chambres, lieux d'aisance, cuve, etc. etc.

No. 208 rue St. Louis.

9° UN CERTAIN TERRAIN ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Conti, Tremé et Marais et mesurant au pied américain 21 pieds 3 pouces de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 128 pieds 10 pouces et 4 lignes d'un côté et de 128 pieds 9 pouces et 7 lignes de l'autre.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages, recouverte en ardoises, y attenant une cuisine en briques à deux étages recouverte en ardoises, contenant dans le corps principal de logis, corridor, salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, balcon sur la rue et galerie à l'arrière, et 6 chambres dans la cuisine. Lieux d'aisance, cuve, cour briquetée à côté de la cuisine, hangar, etc., désignée par le No 208 de la rue St Louis.

No. 59 rue Claiborne.

10° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Bienville et Conti, désigné par le No. 6 et mesurant au pied américain 25 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages retirée de la rue et ayant une grande galerie à chaque étage, salon, salle à manger et 2 grandes chambres à coucher, cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, cuve, lieux d'aisance, cour briquetée entre la maison et la cuisine. La bâtisse est connue comme le No 59 rue Claiborne.

L'encoignure des rues Ursulines et Prieur.

11° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Prieur, St-Philippe et Johnson, formant l'encoignure des rues Ursulines et Prieur et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur et face à la rue Prieur de 92 pieds 8 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux corps de logis à un étage et demi, ayant salon, salle à manger et 4 chambres avec une cuisine en bois à un étage ayant 2 chambres sur chaque côté, cuve, lieux d'aisance, tuyaux à gaz, etc. etc., connues comme Nos. 316 et 316 1/2 rue Ursuline.

No 211 rue Roman.

12° UN CERTAIN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Roman, Derbigny, Ursulines et Hôpital, et mesure, au pied américain, 27 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Roman, sur une profondeur de 67 pieds 8 pouces.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, ayant 4 chambres avec une cuisine en bois à un étage, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cuve, etc., connue comme le No 211 rue Roman.

No. 308 rue Hôpital.

13° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Ursulines, Tonti et Miro, mesurant, au pied américain 42 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 120 pieds 11 pouces. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises avec 4 chambres et galerie, la bâtisse est retirée de la rue, connue comme le No 308 rue Hôpital.

14° SEIZE LOTS DE TERRE dans le second district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Hagan, Port et Ste Anne, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 23, 24, 25, 26, 27, 32, 33, 34, 35, 36, 37 mesurant au pied américain, savoir : Les lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17, 30 pieds chacun sur la rue Dumaine, sur une profondeur de 167 pieds à 167 pieds 2 pouces. Les lots 23, 24, 25 et 26, 33 pieds 4 pouces 4 lignes chacun face à la rue Hagan, sur 150 pieds de profondeur. Le lot No 27, formant l'angle des rues Ste Anne et Hagan, a 30 pieds sur la rue Ste Anne, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Hagan. Les lots 32, 33, 34, 35, 36 et 37 ont chacun 30 pieds sur la rue Ste Anne, sur des profondeurs de 167 pieds à 167 pieds 2 pouces 3 lignes.

Bayou St-Jean.

15° UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, de forme irrégulière, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située sur le Bayou St Jean, derrière la ville, s'élargissant dans le fond et mesurant 2 arpents et 29 pieds sur le dit Bayou St Jean, sur 10 arpents et 14 toises de profondeur, bornée par les terres de F. D. D'Hébécourt, Almonte et Macarty, ayant 34 arpents de superficie.

Les améliorations comprennent l'établissement populaire pour piqueniques et parties de plaisir connu sous le nom de MAGNOLIA GARDENS, vis-à-vis la station du N. O. City Railroad, comprenant un grand édifice en bois employé comme buvette, un pavillon pour musiciens, une galerie de tir, un autre édifice en briques dont la partie inférieure est aussi occupée par une buvette ou bar et la partie supérieure comme résidence laquelle renferme 3 grandes chambres et 2 cabinets, galerie devant et derrière, cuisine séparée de la maison principale avec deux chambres et une salle à manger, une autre jolie maison de résidence en bois à un étage contenant 6 chambres et une grande galerie sur le devant ; Il y a dans le fond une grande salle de bal, de vastes écuries, un magasin de fourrage, un poulailler, avec cour, citernes, lieux d'aisance, etc. Les jardins renferment beaucoup de magnifiques orangers, cèdres et magnolias, outre d'un nombre considérable de plantes, d'arbustes, etc. etc.

TROISIEME DISTRICT.

No. 372 rue Royale.

17° UN CERTAIN TERRAIN ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District dans l'îlet compris entre les rues Royale, Chartres, Français et Paix et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage avec mansarde recouverte en ardoises, à deux corps de logis ayant 5 chambres à chaque corps de logis avec une cuisine en bois à un étage ayant 2 chambres de chaque côté, lieux d'aisance, cour briquetée, cuve, etc. etc., désigné par le No. 372 de la rue Royale.

Coin Dauphine et Kerlerec.

18° UN CERTAIN TERRAIN ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Esplanade et Kerlerec formant le coin des rues Dauphine et Kerlerec et mesurant au pied américain 33 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue Kerlerec de 95 pieds 11 pouces.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, avec mansarde ayant 4 chambres en bas, et 2 chambres et 2 cabinets dans la mansarde, aussi une cuisine à 2 étages ayant 2 chambres en dessus et deux chambres en dessous, chambre pour bois et pour charbon, lieux d'aisance, waterworks, etc. et désignée par le No municipal 349 rue Dauphine. Une autre petite maison No 12 rue Kerlerec contenant 2 chambres et 2 cabinets, cour, lieux d'aisance.

No 279 rue Prieur.

19° UN CERTAIN TERRAIN ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District dans l'îlet compris entre les rues Prieur, Roman, Kerlerec et Columbus mesurant au pied américain 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage ayant 2 chambres et 2 cabinets, et une cuisine en bois à un étage ayant 2 chambres, cuve, lieux d'aisance, etc., désignée par le No 279 de la rue Prieur.

Coin des rues Nlle-Orléans et Magistrats.

20° HUIT LOTS DE TERRE dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Nlle-Orléans, Nouveau St Bernard, Vertu et Magistrats désignés par les Nos 2 à 9 inclusivement et mesurant au pied américain, savoir : les lots 2, 3, 4, 30 pieds chacun sur la rue Nlle-Orléans sur une profondeur variant de 87 pieds à 111 pieds. Les lots 5 à 9 inclusivement 30 pieds chacun de face à la rue Nlle Orléans, sur une profondeur de 100 pieds. Le lot 9 forme l'angle des rues Nlle-Orléans et Magistrats.

21° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Marais, Musique et Avenue Washington, et mesurant au pied américain 30 pieds 2 pouces de face à la rue Urquhart sur une profondeur de 119 pieds 3 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, couverte en ardoises, et contenant 2 chambres, cabinet et galerie, avec une cuisine en bois à un étage, lieux d'aisance, cuve, etc., connue par le numéro municipal 178 rue Urquhart.

SIXIEME DISTRICT.

Deux îlets de terre.

22° UN ILET DE TERRE dans le Sixième District de cette ville compris entre Peters Avenue, rue Octavia, St Patrick et St David, subdivisé en 24 lots numérotés de 1 à 24 inclusivement et mesurant au pied américain 310 pieds de face sur Peters avenue et la rue Octavia et 270 pieds de face aux rues St Patrick et St David.

23° UN ILET DE TERRE dans le Sixième District de cette ville, compris entre Peters Avenue et les rues Octavia, St David et Green, subdivisé en 24 lots et mesurant au pied américain 310 pieds de face à Peters Avenue et à la rue Octavia et 270 pieds de face aux rues St David et Green.

Vingt Terrains.

24° Vingt terrains dans le Sixième District de cette ville compris dans l'îlet renfermé par les rues Lower Line, Pine, Seconde et Barthe numérotés de 1 à 20 inclusivement et mesurant ensemble au pied américain 300 pieds à la rue Lower Line, 300 pieds à la rue Pine et 240 pieds à chacune des deux rues Seconde et Barthe.

SEPTIÈME DISTRICT.

Canal Avenue.

25° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 50, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par Canal Avenue, les rues Dublin, Plum et Fifth, mesurant 301 pieds de face à Canal Avenue et à la rue Dublin, et 326 pieds de face aux rues Plum et Fifth.

Les améliorations consistent en une maison de résidence [illegible], 12 pieds sur des fondations, piliers en briques, ayant un grand vestibule au centre, avec deux chambres à coucher et un cabinet sur un côté du vestibule et salon, salle à manger et cabinet sur l'autre côté, grandes galeries devant et derrière, dans les mansardes, 4 chambres au rez de chaussée, le tout enduit en plâtre et muni de plafonds. Joint aux édifices principaux [illegible] chambres à coucher, couverts en ardoises. Il y a dans la cour des chênes verts, des magnolias, des figuiers et autres arbres fruitiers.

Le terrain est très élevé [illegible].

26° 24 CERTAINS LOTS DE TERRE situés dans le Septième District (anciennement Carrollton) [illegible] borné par les rues Madison, Dublin, Plum et [illegible]. Pour les dimensions voir le plan à la Bourse.

Paroisse de Jefferson.

27° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE dans la paroisse Jefferson [illegible] du chemin de fer Pontchartrain [illegible] tenant à Labarre.

CONDITIONS—Un quart ou plus comptant, le reste à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans, en billets portant hypothèque spéciale et le privilège du vendeur avec huit pour cent d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à complet paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les autres clauses insérées dans les actes de vente.

Les acquéreurs devront payer les primes d'assurance sur une valeur que fixera le vendeur et transférer les polices d'assurance au porteur des billets. Ils devront aussi assumer le paiement des taxes de 1885 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pour les propriétés dans le premier, le sixième, le septième district et la paroisse Jefferson devant C. T. Soniat notaire et pour les propriétés dans le second et le troisième district devant A. Doriocourt, notaire aux frais des acquéreurs. 8 mars—à la vente

Un Cheval et Voiture.

Succession de John Fourton.

No 11,934—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—JEUDI 19 mars 1885 à 11 heures du matin, il sera vendu en face de mon bureau No 46 rue Royale entre Bienville et Douane en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mars 1885, pour le compte de la susdite succession—

Un cheval et une voiture. Conditions—Comptant. 8 mars—

Propriété de valeur sur le Bayou St-Jean.

Succession de Jean Egretaud.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 12,786.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 11 avril 1885 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 mars 1885, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après à savoir :

Deux lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, sur la rive droite du Bayou St Jean, un lot désigné par le No 13 et mesurant plus ou moins au pied américain, 100 pieds de face au Bayou St Jean ou chemin couchant sur toute la profondeur entre lignes parallèles jusqu'à la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Felix Lalutut, l'autre lot désigné par le No. 12 touchant au lot ci-dessus et mesurant plus ou moins 100 pieds de face au dit Bayou St Jean ou chemin couchant sur une profondeur de 360 pieds, moins cette portion du dit lot 12, que par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 14 juin 1869 le dit Jean Egretaud a vendu à Mme A. Guenard, laquelle portion mesure 32 pieds de face au Bayou St Jean sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, bornée d'un côté par la balance du lot No. 12 et sur l'autre côté par le lot No. 11.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à 1 an de crédit avec 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et les clauses usuelles hypothécaires, honoraires d'avocat, assurance, etc.

Acte de vente pardevant J. J. Barnett notaire, aux frais des acquéreurs. 7 mars—7 11 21 24—4 11avril

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

R. H. Chaffe & Bro. vs. leurs Créanciers. — No. 13,482. Division A.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers et des pétitionnaires, les membres de la raison sociale de R. H. Chaffe & Bro., ainsi que ceux de Robert H. Chaffe et de John C. Chaffe individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue par devant A. Hero, Jr, notaire en cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1885, à 11 heures du matin pour délibérer sur la demande des dits pétitionnaires sollicitant un sursis, et qu'en attendant toutes procédures judiciaires contre les biens et les personnes de la dite raison sociale de R. H. Chaffe & Bro et contre Robt H. Chaffe et John C. Chaffe individuellement et comme membres de la dite raison sociale soient suspendues. D. C. Mellen, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1885. (Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme : JAS D. RANKIN, Député-Greffier. 20 fév—3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées de valeur dans le Second District.

Nos. 417 et 419 rue Ste-Anne.

Nos. 265 et 267 rue d'Orléans.

No. 287 rue d'Orléans.

Joseph Martin contre Eugène Martin et autres.

Pour un partage.

No. 12,771.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 11 avril 1885, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 20 janvier 1885 et signé le 29 janvier 1885 et en vertu d'un ordre daté le 23 février 1885 rendu par l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° **Un certain lot de terre,** situé dans le faubourg Tremé, dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Marais et Villeré, mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles, le dit lot se compose de portions des lots Nos 1, 2 et 3 du dit îlet, conformément au plan dressé par A. D'Hémécourt daté le 22 décembre 1856 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire de cette ville, avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 415, 417 et 419 rue Ste Anne, aussi avec les droits, voies et privilèges qui s'y rattachent.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage à double corps de logis contenant deux chambres et 1 cabinet, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc. à chaque corps de logis, aussi une autre maison en bois à un étage contenant deux chambres avec cabinet, cuisine, grande galerie sur la façade, citerne, lieux d'aisance, etc., ainsi que l'usage d'une allée commune aux deux propriétés.

2° **Deux certains lots de terre** situés dans la dite localité dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Marais et Tonti, lesquels sont désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan dressé par [illegible], arpenteur, en date du 15 septembre 1844, et déposé en l'étude de F. P. Labatut, notaire de cette ville, conformément au dit plan, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue d'Orléans sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, portant les Nos 265 et 267 rue d'Orléans et aussi avec les droits, voies et privilèges qui s'y rattachent. Les dites améliorations comprennent deux petits cottages séparés l'un de l'autre et renfermant chacun deux chambres avec cabinet, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° **Un lot de terre** situé dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues [illegible] Tonti [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue d'Orléans [illegible]. Les améliorations [illegible] No 287 rue d'Orléans [illegible].

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets [illegible] portant intérêt au taux de 8 pour cent [illegible]. Les taxes de 1885 seront aussi payées par les acquéreurs [illegible].

Actes de vente pardevant Charles J. Theard aux frais des acquéreurs. 7mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Warth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division A.—Attendu que Mme Victoria Warth, femme [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Warth, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 12mars—12 17 21

E. Pilsbury's Sons vs. leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de E. Pilsbury's Sons et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John W. Black, syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 12 mars—12 17 21

Wm. Heyl vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de William Heyl et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Heyl syndic ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 12mars—12 17 21

Succession de Mme Margaret Ferner, veuve de Peter Ferner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. [illegible]—Division C.—Attendu que Mme Mathias Bengert a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret Ferner, veuve de Peter Ferner, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 3mars—3 7 12

Succession de James Ogilvie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,750—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr. administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 3mars—3 7 12

Succession d'Eugène Kinney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 12,706—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 3mars—3 7 12

Succession de Mme Henriette Blum, Veuve de Salomon Weinschenck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,591—Division A.—Attendu que August Feiler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Henriette Blum, veuve de Salomon Weinschenck, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 3 mars—3 7 12

Succession de Robt. L. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division B.—Attendu que James S. Lamphear a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robt. L. Moore décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 11mars—11 15 20

Succession de Pierre Nemours Lauve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 13,630—Division A.—Attendu que Mme Veuve Pierre Nemours Lauve a pétitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Nemours Lauve, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 7mars—7 11 15

Successions de James Whalen et Mary O'Neil, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—Division B.—Attendu que Mme veuve James Whalen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus James Whalen et Mary O'Neil sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier. 7 mars—7 11 15

Succession de John Ehrlicher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,140—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme Bertha Ehrlicher, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. G. McGEEHAN, Greffier. 7 mars—7 11 15